

Programme de Résolution des Litiges Fonciers et relatifs aux Biens en Irak

Pendant plusieurs décennies, les Irakiens ont été illégalement privés de leurs droits fonciers et de propriété et ce, pour des raisons politiques, ethniques ou religieuses invoquées sous le régime du Parti de Ba'ath.

Depuis 2003, les violations de droits fonciers et de propriété ont persisté et augmentent épisodiquement, notamment à cause des déplacements massifs et troubles politiques survenus entre 2006 et 2008 ainsi qu'au début de l'année 2014.

Le Gouvernement irakien a reconnu l'importance d'une résolution des disputes liées aux questions foncières et de propriété engendrées par l'ancien régime. Cela est effectivement crucial pour permettre la réconciliation nationale ainsi que la résolution du conflit dans son ensemble. En 2003, le Gouvernement a donc établi la Commission Indépendante pour la Résolution des Disputes liées aux Propriétés¹ afin de résoudre les violations des droits fonciers et de propriété survenus sous l'ancien régime.

Pendant cette même année, l'OIM a commencé à apporter son soutien technique à la Commission (maintenant renommée « Commission des Litiges liés aux droits de Propriété »²) qui collecte et règle les litiges liés aux questions de droits fonciers et de propriété en Iraq. Cette assistance technique fournie par l'OIM résidait dans l'apport d'un conseil légal à la Commission d'appel de la PCC (30 branches et 35 comités

judiciaires) ainsi que dans la conception et l'hébergement d'une base de données et de dépôt de demandes en ligne.

Par ailleurs, l'OIM a mené une formation en informatique auprès du personnel de la PCC et a soutenu le développement et la mise en œuvre d'une stratégie d'information au public. L'OIM a aussi travaillé avec la PCC et le HCR³ au développement d'un programme de gestion des litiges provenant de l'étranger. En effet, en se basant sur plusieurs missions de recherches réalisées en Irak, l'OIM a conçu un formulaire complet de plainte/litige ainsi que des supports d'information, a développé des propositions de politiques et de paramètres administratifs utiles au Programme de Résolution des Litiges fonciers et relatifs aux Biens et a encouragé la réconciliation volontaire de litiges, lorsque cela était possible. Dans le futur, il est prévu que ce travail mène à la gestion du problème de déplacement dû aux problèmes fonciers et de propriété engendrés par la crise qui sévit actuellement en Irak, particulièrement dans les provinces du nord.

L'OIM a par ailleurs fourni une assistance technique à la Mission d'Assistance des Nations Unies en Irak (UNAMI) dans la conception d'options de résolution des disputes liées aux questions foncières et de propriété dans la Province de Kirkuk où la résolution et la mise en application des procédures de gestion des litiges fonciers ont rencontré de sérieux obstacles.

¹ CRRPD de ses sigles en Anglais (Commission for the Resolution of Real Property Disputes)

² PCC de ses sigles en Anglais (Property Claims Commission)

³ Haut-Commissariat aux Réfugiés (UNHCR de ses sigles en Anglais)



En ce sens, l'OIM a déployé un expert en droit foncier au sein des négociations et dialogues locaux soutenus par l'UNAMI. L'OIM a étudié et présenté les possibles solutions dans un rapport intitulé « Recommendations for Resolving the Remaining Land and Property Issues in the Province of Kirkuk »⁴ dans lequel étaient exposées des suggestions concrètes pour permettre au décideurs de résoudre des conflits fonciers et liés à la propriété datant de plusieurs années. Le rapport a été unanimement adopté par le Conseil de la Province de Kirkuk en 2009 comme base pour les négociations foncières ayant lieu au sein du Gouvernement. Le rapport est disponible sur la page web de la division.

Pour de plus amples informations, merci de contacter lpr@iom.int.

⁴ Ledit rapport est uniquement disponible en version française.